



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : personnel

Question écrite n° 61881

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le recrutement des futurs diplomates. En effet, si la qualité des diplomates français est reconnue par tous, on ne peut néanmoins que regretter une trop grande homogénéité dans les procédures de recrutement. Or, le métier de diplomate a profondément changé et ceux-ci doivent aujourd'hui s'investir dans des dossiers de plus en plus techniques et s'ouvrir à la société civile et à de nouveaux acteurs tels que les ONG. Il lui demande par conséquent les mesures envisagées par son ministère pour s'adapter aux évolutions de la diplomatie.

Texte de la réponse

La politique de recrutement du ministère des affaires étrangères dont la voie d'accès normale est le concours, conformément au droit de la fonction publique, est en effet marquée par le souci permanent d'adaptation aux évolutions à l'oeuvre dans le monde. Les procédures en vigueur au ministère, en particulier pour les agents de catégorie A, sont conçues pour assurer un recrutement diversifié dans les différentes spécialités, notamment géographiques et linguistiques, dont le ministère a besoin pour répondre à l'évolution de la société internationale : recrutement par la voie de l'ENA et des institutions régionales d'administration (IRA), recrutement par les concours spécifiques du ministère (conseiller et secrétaire d'Orient, secrétaire du cadre général). Les modifications en profondeur des relations internationales, notamment l'apparition de nouveaux acteurs du jeu international (ONG, secteur privé...), sont de plus en plus prises en compte dans l'élaboration des épreuves de sélection. En outre, le recrutement de l'ENA par le troisième concours permet à des responsables associatifs ou à des élus d'entamer une carrière dans la fonction publique, notamment au sein du ministère des affaires étrangères. Le ministère des affaires étrangères fait également appel, en tant que de besoin, à des spécialistes extérieurs, fonctionnaires d'autres administrations par la voie du détachement, ou contractuels du secteur privé pour des missions spécialisées ponctuelles. Le ministère a mis en place un dispositif de formation continue, permettant en permanence d'enrichir et de mettre à jour les compétences de son personnel. A cet égard, l'Institut diplomatique du ministère des affaires étrangères créé cette année, et qui a ouvert son premier cycle de formation de deux mois le 14 mai, a été conçu pour répondre aux nouveaux besoins de formation des cadres A du ministère. L'enseignement multidisciplinaire dispensé à l'Institut diplomatique, qui accueille aujourd'hui vingt-neuf auditeurs dont dix externes (agents des ministères des finances, de la défense, de l'intérieur, représentants du monde universitaire et du secteur privé) répond donc à la nécessité de former des « globalistes », c'est-à-dire des diplomates et responsables des secteurs public et privé qui, outre leur cursus classique, doivent désormais disposer d'une réelle formation au métier de diplomate sous tous ses aspects. La vocation interministérielle et l'ouverture sur la société civile de l'Institut diplomatique du ministère des affaires étrangères devraient s'affirmer au cours de ses prochaines sessions.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61881

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3168

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4231